



CONSEIL MUNICIPAL du 23 OCTOBRE 2014
Compte Rendu Sommaire

Président : M. ARGENTON, Maire

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP.

Pouvoirs :

Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON
Isabelle PROD'HOMME donne procuration à Albert BOIVIN
Nadia GRIGNON-GENDRON donne procuration à Patrick DEVAUD
Nora SI ZIANI donne procuration à Béatrice LARGEAU
Nicole SECHERET donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU.

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce procès-verbal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce procès-verbal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce procès-verbal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce procès-verbal.

AFFAIRES GENERALES

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur l'assainissement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - COMMISSION "COMMUNICATION - CONSEIL DE VIE LOCALE - JEUNESSE" – MODIFICATION

M. Philippe KOUAKOU souhaite intégrer la commission « communication - conseil de vie locale - jeunesse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition de la commission « communication - conseil de vie locale - jeunesse » comme suit :

V/Président : Nicolas GUILLEMINOT

Membres :

Brigitte CLISSON	Jean-Pierre GUILBAUD	Philippe KOUAKOU
Patrick DEVAUD	Karine HERVE	Magaly PROUST
François GILBERT	Laurent ROUVREAU	Judicaël CHEVALIER
Nadia GRIGNON-GENDRON	Dominique TEZENAS DU MONTCEL	

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT PAUL

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-PAUL (TRANCHE 1) - CESSION FONCIERE A HABITAT-NORD DEUX-SEVRES

La Ville de Parthenay est propriétaire du terrain dit "l'Aubier", anciennement cadastré section AC n° 205, sur lequel est aménagée la 1ère tranche du quartier Saint-Paul avec la construction de 32 logements par le bailleur social Habitat Nord Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal, dans le cadre de ce projet partenarial de renouvellement urbain du quartier, lors de sa séance du 25 octobre 2012, s'est engagé à céder les parcelles, après construction par Habitat Nord Deux-Sèvres.

Les lots construits, objets de la vente sont les suivants :

Section cadastrale	Surface en m ²
AC 221	752
AC 222	1 034
AC 223	546
AC 224	281
AC 225	2 203
AC 226	557
AC 227	1 109
AC 228	1 310
AC 229	1 505
TOTAL	9 297

Un accord sur le prix de 16 € le m² et 18,30 € le m² TVA sur la marge incluse a été trouvé, soit 148 752 € hors TVA et 170 135,10 € TVA sur la marge incluse.

Un avis des domaines en date du 14 octobre 2014 estime la valeur vénale du bien à 30 € HT le m².

La commission urbanisme s'est prononcée favorablement à cette cession le 02 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la vente des 9 parcelles, cadastrées section AC n°221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, pour un montant de 16 € HT le m² soit 18,30 € le m² TVA sur la marge incluse,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

QUARTIER SAINT-PAUL - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Paul, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 29 septembre 2011 les modalités d'effacement par ERDF du réseau électrique sur le tronçon délimité par les numéros 65 à 83 de la rue du Faubourg Saint-Paul.

Les travaux n'ayant pas été réalisés, il convient d'en revoir les modalités et d'ajouter des dépenses liées la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage assurée par le concessionnaire.

Le montant prévisionnel des travaux de génie civil, fourniture et pose des accessoires Basse Tension, dépose de l'ancien réseau aérien et des études, est estimé à 46 500 € HT.

Parallèlement, ERDF propose une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ces mêmes travaux pour un montant de 4 434,75 € HT.

En application de l'article 8 du cahier des charges de concession prévoyant la participation d'ERDF à hauteur de 40 % du montant global des travaux intégrant la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le financement des travaux pourrait être le suivant :

Ville de Parthenay 60 %: 30 561,00 € HT

ERDF 40 %: 20 374,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les nouvelles modalités de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération du 29 septembre 2011,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 908,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

AFFAIRES FONCIERES

CESSION FONCIERE - RUE DU MARCHIOUX - MONSIEUR DE BARTILLAT

Monsieur De Bartillat est propriétaire des parcelles cadastrées section AH n°438 et 439, situées 70, rue du Marchioux. Il souhaite se porter acquéreur de l'emprise d'une haie séparative pour une surface de 14 m² située sur le terrain voisin, anciennement cadastré section AH n°441, propriété de la Ville de Parthenay.

Un avis des domaines, en date du 24 octobre 2013, estime la valeur vénale de cette emprise à 15 € le m².

Cette cession a été soumise à la commission urbanisme le 20 octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée section AH n°591, d'une surface de 14 m², au prix de 15 € le m² soit 210 €, à Monsieur De Bartillat,
- de dire que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF - RUE SALVADORE ALLENDE

Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Salvador Allende, ERDF souhaite établir une convention de servitude avec la Ville de Parthenay afin d'implanter une armoire, un coffret réseau et 1 canalisation souterraine d'une dizaine de mètres sur le terrain, situé 17 rue Salvador Allende, cadastré section AW n°217.

Aucune contrepartie financière ne sera perçue pour cette servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'implantation par ERDF d'une armoire, d'un coffret réseau et d'une canalisation souterraine sur la parcelle AW 217,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de servitude et toutes pièces afférentes à ce dossier.

RECONQUETE DU COEUR DE VILLE

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - MME BRIGHET

Suivant un objectif de revitalisation et de rénovation de son centre-ville, la Ville s'est engagée dans un projet urbain de reconquête de ce quartier, notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » (OPAH-RU).

A cet effet, il a été décidé d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs ainsi que les commerçants à rénover leurs biens pour participer au programme global de redynamisation du centre-ville.

Dans le cadre de cette opération, le dossier complet présenté par Madame Fatima BRIGHET concerne des travaux de rénovation énergétique de son logement situé n° 22, rue du Marchioux à Parthenay, permettant un gain énergétique de 49 %.

Le montant total des travaux subventionnés s'élève à 14 020 € HT.

Sa demande de subvention auprès de l'Anah à hauteur de 7 011 € et du versement de la prime « Habiter Mieux » de 3 500 € a reçu un avis favorable le 1^{er} juillet 2014.

Il appartient à la Ville de Parthenay de se prononcer sur l'attribution des subventions auxquelles Madame Fatima BRIGHET peut prétendre, à hauteur de 1 402 € soit 10 % du montant plafonné de travaux de rénovation énergétique et du versement complémentaire à la prime « Habiter Mieux » de 500 €.

Le comité technique de l'OPAH-RU s'est prononcé favorablement à l'attribution de cette subvention le 3 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 402 € et de la prime de 500 € à Madame Fatima BRIGHET au titre de son projet de rénovation énergétique de son logement situé n° 22, rue du Marchioux à Parthenay,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 908-824-20422 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « RENOUVELLEMENT URBAIN » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - M. KOUAKOU ET MME METAIS

Suivant un objectif de revitalisation et de rénovation de son centre-ville, la Ville s'est engagée dans un projet urbain de reconquête de ce quartier, notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain » (OPAH-RU).

A cet effet, il a été décidé d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs ainsi que les commerçants à rénover leurs biens pour participer au programme global de redynamisation du centre-ville.

Dans le cadre de cette opération, le dossier complet présenté par Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS concerne des travaux de rénovation énergétique de leur logement situé n° 14, Place de la Liberté à Parthenay, permettant un gain énergétique de 66 %.

Le montant total des travaux subventionnés s'élève à 34 965 € HT.

Sa demande de subvention auprès de l'Anah à hauteur de 10 000 € et du versement de la prime « Habiter Mieux » de 3 500 € a reçu un avis favorable le 18 septembre 2014.

Il appartient à la Ville de Parthenay de se prononcer sur l'attribution des subventions auxquelles Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS peuvent prétendre, à hauteur de 3 910 € soit 15 % du montant plafonné de travaux de rénovation énergétique et du versement complémentaire à la prime « Habiter Mieux » de 500 €.

Le comité technique de l'OPAH-RU s'est prononcé favorablement à l'attribution de cette subvention le 3 juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. KOUAKOU ne prenant pas part au vote, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 910 € et de la prime de 500 € à Monsieur François KOUAKOU et Madame Marilyn METAIS au titre de leur projet de rénovation énergétique du logement situé n° 14, Place de la Liberté à Parthenay,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 908-824-20422 et seront versés dès que sera apportée la preuve du service fait et de la conformité des travaux.

AFFAIRES TECHNIQUES

SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'ÉVACUATION D'EAUX PLUVIALES – CONVENTION AVEC M. CHARRIER CHRISTIAN

La commune de Parthenay souhaite remplacer une canalisation d'évacuation des eaux pluviales qui traverse les parcelles cadastrées AX0047 et AX0048 appartenant à M. CHARRIER Christian.

Pour ce faire, le propriétaire des parcelles a donné son accord pour la constitution d'une servitude de passage sur sa propriété. Une convention en fixe les modalités, par laquelle la Commune de Parthenay s'engage à :

- effectuer les travaux nécessaires à la mise en place de la canalisation dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- supporter tous les frais relatifs à ces travaux ;
- supporter également la charge de l'entretien et de la réparation de la canalisation ;
- effectuer à ses frais le raccordement sur le réseau ;
- remettre le terrain en état à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de servitude de passage de canalisation à conclure avec M. CHARRIER Christian
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

EQUIPEMENT SPORTIF

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DES GRIPPEAUX – APPROBATION D'AVENANTS

Par marchés en date du 3 août 2013, ont été attribués :

- le lot 1 : Terrassements-VRD-Abord à l'entreprise M'RY pour un montant de 51 121.89 € HT.
- le lot 2: Maçonnerie à l'entreprise AZ construction pour un montant de 95 157.33 € HT.
- le lot 3: étanchéité membrane PVC à l'entreprise Messent pour un montant de 23 173.39 € HT
- le lot 4 : Bardage Bakélite à l'entreprise Bodin pour un montant de 46 681.10 € HT.
- le lot 5 : menuiserie extérieure métallique à l'entreprise Robin pour un montant de 25 743 € HT
- le lot 6 : Menuiserie intérieure bois à l'entreprise Bodin pour un montant de 22 743.04 € HT.
- le lot 7 : Carrelage faïence à l'entreprise Motard pour un montant de 32 245.85 € HT.
- le lot 8 : Peinture à l'entreprise Blanchard pour un montant de 7 197.19 € HT.
- le lot 9 : Plomberie à l'entreprise Meunier GC pour un montant de 46 189.41 € HT.
- le lot 10 : Chauffage à l'entreprise Cigec pour un montant de 42 611.79 € HT.
- le lot 11 : Electricité à l'entreprise Guyonnaud pour un montant de 26 616.11 € HT.

Des ajustements ayant été effectués, il convient de passer des avenants :

Lot 1 :

- Travaux en plus-value

Liaison téléphone vers salle de sports

Evacuation EP du regard su surpresseur

Montant des travaux en plus-value : 365 € HT

- Travaux en moins-value

Suppression de 8 bornes de protection

Prestations réduites en surface : sablé dioritique, revêtement béton bitumineux, géotextile

Montant des travaux en moins-value : - 1 697,43 € HT

Soit une réduction du montant initial du marché de 1 332,43 € HT, représentant - 2,61 %.

Lot 4 :

- Travaux en plus-value

A la demande du Maître d'ouvrage

Installation d'un coffre intégré dans le bardage pou prises de courant extérieures.

Montant travaux en plus-value : 518 € HT

- Travaux en moins-value

Suppression du pare-pluie.

Montant travaux en moins-value : -1 074,19 € HT

Soit une réduction du montant initial du marché de 556,19 € HT, représentant – 1,19 %.

Lot 5 :

- Travaux en plus-value

A la demande du Maître d'ouvrage

Mise en place d'une serrure 3 points en remplacement d'une serrure 1 point.

Fourniture et pose de bandeaux ventouses sur les 3 portes des halls en remplacement de simples ventouses.

Installation d'une grille d'entrée dans la porte du hall 2.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 1 679 € HT, représentant 6,52 %.

Lot 7:

A - Travaux en plus-value

Fourniture et pose de carrelage et plinthes dans le local entretien.
Réalisation de 5 surbats pour bâti supports de wc.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 550.26 € HT, représentant 1.71 %.

Lot 8 :

A – Travaux en plus-value

Peinture extérieure sur soubassement enduit périphérique
Montant des travaux en plus-value : 432.60 € HT

B – Travaux en moins-value

Peinture sur métaux ferreux non réalisée
Montant des travaux en moins-value : - 139.14 € HT

Soit une augmentation du montant initial du marché de 293.46 € HT, représentant 4.08 %.

Lot 9 :

A – Travaux en plus-value

Incorporation dans maçonnerie de canalisations pvc et cuivre
Remplacement d'une barre de relevage en L par une barre de relevage relevable.
Montant travaux en plus-value : 2 289.30 € HT

B – Travaux en moins-value

Modification de robinetterie.
Montant travaux en moins-value : - 302.89 € HT

Montant total des travaux en plus-value : 1 986.41 € HT

C – Travaux en plus à la demande du maître d'ouvrage :

Installation de 3 miroirs supplémentaires
Déplacement des robinets de puisage

Montant des travaux en plus-value : 703.82 € HT

Soit une augmentation du montant initial du marché de 2 690.23 € HT, représentant 5.82 %.

Lot 10:

A – Travaux en plus-value

Remplacement de détendeur gaz et modification de tuyauterie

Soit une augmentation du montant initial du marché de 826.56 € HT, représentant 1.94 %.

Lot 11:

A – Travaux en plus-value

Alimentation en attente des urinoirs.
Claviers anti-intrusion remplacés par lecteurs de badges dédiés.

Soit une augmentation du montant initial du marché de 251.28 € HT, représentant 0.94 %.

Les présents avenants, ainsi que les avenants n° 1 aux lots n° 2 et 3, ont également pour objet la prolongation du délai jusqu'au 25 novembre 2014, semaine 48 pour exécution des avenants et ce pour toutes les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les avenants ci-dessus détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction des vestiaires du stade des Grippeaux,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants et tous documents afférents à ce dossier.

TERRITOIRE NUMERIQUE

CONTRAT DE MAINTENANCE AU PROGICIEL « SALVIA FINANCEMENTS » - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a conclu un contrat auprès de la société SALVIA Développement pour la maintenance du progiciel « Salvia Financements » (option Dette, Expertise et Couverture).

Ce contrat intègre une licence pour la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et une licence pour la Ville de Parthenay. Le progiciel étant multi collectivités avec des bases de données séparées, la mutualisation du progiciel permet ainsi de réduire les coûts de maintenance.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine sollicite la participation de la Ville pour un montant de 1 604,40 € TTC, correspondant au coût de la prestation de maintenance du progiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 1 604,40 € TTC à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014 chapitre 920-0209-657351,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CARTE DE VIE QUOTIDIENNE (CVQ) – « SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE » - APPROBATION DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Le champ d'application de la CVQ (gérée par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine), recouvre plusieurs fonctionnalités, dont la principale est l'accès et le paiement des prestations par le citoyen via un compte familial rechargeable par automate de paiement, internet ou auprès des sous-régies de recettes installées dans les communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud et Gourgé.

La carte de vie quotidienne donne accès à des services qui relèvent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, mais également à des services de compétence communale, à savoir la restauration scolaire pour les communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud et Gourgé.

Une convention définissant les modalités pratiques, juridiques et financières de gestion de la CVQ pour l'accès au service « restauration scolaire » dont la compétence est communale a été établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de résilier la convention précédemment établie avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et les communes de Pompaire et Le Tallud pour les garderies et les cantines, suite au transfert de la compétence "scolaire",
- d'approuver la nouvelle convention « Carte de Vie Quotidienne » pour la gestion du service « restauration scolaire »,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRES FINANCIERES

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative du budget.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 2 650,01 € qui n'a pu être recouvrée par Madame la Trésorière Principale sur la période de 2010 à 2013.

Pour ces titres, concernant des produits des cantines et des garderies, des droits de place et 38 pièces pour des montants inférieurs à 100 €, le comptable invoque les motifs suivants :

- clôture pour insuffisance d'actif,
- procès-verbal de carence,
- montant inférieur au seuil de poursuites.

SOCIAL

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est financé par le Département avec les apports des collectivités, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des bailleurs publics auxquels peuvent s'associer les distributeurs d'eau et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques. Ce fonds a été créé dans chaque département pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le total des aides perçues par les ménages de Parthenay en 2013 a été de 71 386 €, soit 32 897 € pour le logement, 35 127 € pour l'énergie et 3 362 € pour l'eau.

La compétence logement est revenue à la Ville depuis le 1^{er} avril 2014. Elle était auparavant une compétence exercée par la Communauté de Communes de Parthenay, dont la participation ces dernières années était de 10 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) par le versement au Conseil Général des Deux-Sèvres d'une participation d'un montant de 6 100 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 925 520 65733,
- d'autoriser M. le Maire à signer le bon de participation financière au FSL du Conseil Général des Deux-Sèvres.

